

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON et Agnès PISSY ; MM Grégoire DELABRE , Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absent : Henri TERRIBILE

Secrétaire de séance : M. Christian EVEQUE

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 15/06/2018

Délibère favorablement...

- pour autoriser le maire à signer la convention avec la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance pour le recouvrement de la redevance assainissement ;
- pour l'admission en non valeur pour un total de 19 € (afin d'éviter cela, il convient de prévenir les locataires de la variations marginale de leur loyer chaque année) ;
- pour approuver le schéma directeur de l'eau potable ;

Décide

- Du projet de calendrier annuel des conseils municipaux ordinaires, qui pourra être modifié du fait de l'éventuelle indisponibilité des conseillers :  
24/08/2018 – 21/09/2018 – 19/10/2018 – 16/11/2018 – 14/12/2018  
25/01/2019 – 22/02/2019 – 22/03/2019 – 05/04/2019 – 19/04/2019 – 17/05/2019 – 15/06/2019 – 26/07/2019 – 24/08/2019
- De valider les conclusions du groupe de travail réuni pour analyser la proposition de l'architecte pour la Bergerie. Les conditions imposées, du faits des préconisations de IT05, occasionnent un surcoût d'au moins 70 000 € qui ne permet plus à la commune de faire face, sans se séparer d'une part de son patrimoine. Elle ne veut pas le faire pour cet objet, compte tenu de son caractère incertain. Le conseil décide donc d'aménager le local côté rue, ce qui rend le projet possible sans recours à un architecte.  
Un architecte rencontré par ailleurs nous conseille de prendre avant toute chose l'attache des services de protection incendie.  
L'information sera donnée par le maire à la prochaine réunion d'Et Si Nous ;
- de reporter l'étude des points financiers à l'ordre du jour à l'occasion de la prochaine réunion du conseil (décision modificative n°2, prise en compte de Peyssier, suivi budgétaire) ;
- de tenir le 9 août à 17h30, en préalable de la réunion PLU de 18h30, une commission ouverte à l'ensemble des conseillers, afin de déterminer une position commune pour l'établissement (ou non) d'un règlement ;
- de solliciter une subvention départementale pour l'entretien des voies ayant subi des dégâts hivernaux, afin de réhabiliter l'accès au site de Peyssier ;
- de placer une signalisation verticale et horizontale au carrefour des Faysses pour marquer la priorité de la route départementale ;
- concernant le gîte de Peyssier ;
  - de ne pas faire de proposition de reprise du matériel installé par l'actuelle gestionnaire du gîte de Peyssier, compte tenu de sa défection au premier septembre ;

- d'actualiser le règlement de circulation en permettant la libre circulation des habitants de la commune qui se verraient adresser, à leur demande, un laissez-passer nominatif (projet à établir en concertation avec Esparron)

Est informé...

- du compte rendu du conseil communautaire du 20 juin 2018,
  - y a notamment été présenté le projet d'aménagement de la gare de Gap, incluant un pôle *multimodal* ;
  - le conseil exprime à cette occasion sa pleine adhésion au principe de la gratuité du transport collectif dans l'agglomération ;
  - il prend également note avec intérêt de l'existence d'un *fonds de concours*, pour l'aide à la conduite de projets locaux hors compétences agglomération. La répartition s'effectue selon un mode de calcul qui privilégie utilement les petites communes, au titre de la solidarité territoriale. Barillonnette se trouve ainsi dotée de 23 508 €,47 €. L'apport ne peut excéder la moitié de la part communale (pour un projet de 100 K€, subventionné à hauteur de 60 K€, le fonds de concours peut apporter au maximum 20 K€, c'est à dire 50 % des 40 K€ de la part communale). Il pourra être mobilisé pour la bergerie et/ou pour le cimetière ;
  - des conséquences du transfert de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui inclut une prise en compte des risques à l'échelle des bassins versants ;
  - des hypothèses du bureau exécutif, en préparation de la CLECT (commission locale d'évaluation des coûts du transfert), pour le transfert de la compétence assainissement. Le choix du forfait paraît pertinent, tant pour la gestion globale du dispositif ainsi allégé que pour les finances de la commune dont les efforts antérieurs ne seront pas pénalisés ;
- des bases servant à la répartition du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) dont le tableau fait apparaître une distorsion entre le potentiel fiscal des habitants (un des plus faibles de l'agglomération) et leur revenu moyen (un des plus élevés). L'analyse est difficile, mais, sous réserve de vérification, cela pourrait indiquer une modification de la composition socio-économique du village ;
- du compte rendu de la réunion du groupe de travail « itinérance » par B. BRICOUT : il vise à répertorier les sentiers pédestres, équestres et VTT pour une meilleure fréquentation. Le risque existe d'une difficulté liée au double usage des pistes, pour la randonnée et pour l'exploitation forestière. Qui, dans ce cas aurait la charge de leur entretien ?
- de la transmission du dossier pour le déblocage des subventions FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour les travaux d'accessibilité à la mairie ;
- du compte rendu de la rencontre avec Marc VILLIE, responsable de maison technique du département, au cours duquel sont apparus :
  - le projet de réfection de la RD 20 à l'endroit de l'affaissement, consistant à *mordre* sur l'amont ;
  - une réflexion sur les moyens de réduire la vitesse dans le village et entre Clapier Imbert et le centre, passant plus probablement par un aménagement paysager (comportant ou non une piste cyclable) que par la pose de ralentisseurs ;
  - une étude la vitesse aux Faysses, avant de prendre une mesure d'aménagement.
- de la fin probable des subventions de la CAF pour la garderie périscolaire au titre du Contrat Enfance Jeunesse ;
- du compte rendu de la réunion du conseil d'école de Lardier par A. PISSY, avec notamment, le problème qui résulte de la baisse des effectifs ;
- des actions conduites par C. VANWONTERGHEM pour la sécurité dans le village :
  - mise en place du contrôle des 9 bornes incendie de la commune ;
  - acquisition et installation d'extincteurs au gîte de Peyssier.

- Du bilan très favorable de la fête du village, organisée par le comité des fêtes

Demande...

- au maire
  - de vérifier les bases pour la répartition du FPIC ;
  - de finaliser la fiche de demande de subvention au titre du contrat régional d'équilibre + territorial (CRET 2) pour l'équipement du toit de la bergerie en panneaux photovoltaïques ;
  - de prendre contact avec le Département pour finaliser le dossier relatif aux dégâts hivernaux ;
  - de vérifier les versements antérieurs de la CAF au titre du *contrat enfant jeunesse* afin d'évaluer l'impact de sa probable suppression ;
  - de faire au prochain conseil une proposition pour l'actualisation de l'arrêté de circulation à Peyssier, après avoir pris contact avec le maire Esparron ;
  - de finaliser le dossier d'évaluation domaniale de la grange, en vue d'une éventuelle cession ;
  - de contacter l'ONF pour la remise en état de la piste de Peyssier.

Rappel : prochain conseil municipal le 24 août 2018

La secrétaire de séance

Le Maire

Christian EVEQUE

JP TILLY